

COMMUNE DE LAURENS

34480

**Séance extraordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 23 AVRIL 2012
COMPTE RENDU**

Présents : Mmes Odette BOYER, Céline CABANEL, Geneviève JALBY, et Annick ROMERO
MM. François ANGLADE, Louis GRAVIÈRE, Patrice LAFFOND, Jacques LUGAGNE, Yves LUCAS et Pierre SALS

Absents : **Mme** Patricia ROGET **pouvoir** à Mme Annick ROMERO
MM. Patrick CIANCIO, Olivier ESPIE et Louis GRAVIÈRE

Secrétaire de séance : Céline CABANEL

VENTE DE VIGNES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 06 février 2012, le conseil municipal a approuvé la demande de résiliation de Monsieur RUELA, pour le bail à ferme qui lui avait été consenti en 2009, pour les terres situées à SAUVE PLANE, LA SERRE et LES RAUTES.

Comme les membres du conseil municipal en avaient exprimé le souhait, une proposition a été faite à Monsieur Pierre BESSIERE pour reprendre ces terrains en affermage.

Ce dernier fait savoir qu'il ne veut pas louer ces terres mais en acheter seulement une partie située à SAUVE PLANE.

Patrice LAFFOND précise qu'il s'est rendu sur le terrain et que certaines terres sont des landes et non des vignes comme cela est indiqué sur les fiches du cadastre. Il présente des photos aériennes où les terres plantées apparaissent nettement.

Monsieur le Maire expose l'offre d'achat formulée comme suit par Monsieur Pierre BESSIERE :

- pour les parcelles **C 236 contenance : 4970 ares – C 237 contenance : 20 ares et C 901 contenance : 1990 ares**, constituées de sol et landes, un prix de **1 000 € l'hectare**,
- pour la parcelle **C 238 contenance 7600 ares**, plantée en cépage « syrah » la somme de **7 500 € l'hectare**
- pour la parcelle **C 889** d'une contenance totale 3 900 ares
 - 1/3 en landes soit 1300 ares** un prix de **1 000 € l'hectare**
 - 2/3 plantées en cépage « Carignan » soit 2600 ares**, un prix de **5 000 € l'hectare**

ce qui représente une somme globale de 7 828 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve l'offre faite par Monsieur Pierre BESSIERE. Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes notariés et toutes les pièces nécessaires à cette vente.

Pour les autres terres, Patrice LAFFOND est chargé de s'occuper des démarches pour l'arrachage des vignes.

Clôture de la séance à 18H30.

Le Maire
François ANGLADE